

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

No. de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LYSTER**

Procès-verbal du
3 avril 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, lundi le 3 avril 2017 à 20 h.

Sont présents : les conseillers Dave Boissonneault, Benoit Jalbert et Christian Marcoux, et les conseillères Geneviève Ruel et Lise Bouchard-Lambert, formant quorum sous la présidence de Monsieur Sylvain Labrecque, maire.

Est également présente Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ordre du jour du
3 avril 2017

**ORDRE DU JOUR
Séance ordinaire du 3 avril 2017**

- 1 **PRIERE**
- 2 **MOT DE BIENVENUE**
- 3 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4 **AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**
- 5 **SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 6 **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Présentation des comptes
 - 6.2 Modification du plan d'action pour le Pacte Rural
 - 6.3 Appui au projet de l'OMH de Lyster dans le cadre du Pacte rural
 - 6.4 Adoption Règlement 346 sur la tarification des permis et certificats
 - 6.5 Adoption du Règlement d'emprunt 347
 - 6.6 Avis de motion pour un règlement modifiant le règlement 342 sur le zonage et le plan de zonage
 - 6.7 Achat de terrains de M. Michel Fortin et Mme Lucille Fillion
 - 6.8 Demande de la CDEL
 - 6.9 Congé de maternité de l'adjointe administrative
 - 6.10 Demande d'appui de la Ligue d'action civique
- 7 **TRANSPORT**
 - 7.1 Octroi contrat pour le nivelage
 - 7.2 Octroi contrat pour le nettoyage de fossés
 - 7.3 Octroi contrat pour la pierre concassée
 - 7.4 Appel d'offres rang 3 ouest
 - 7.5 Offre de services pour les plans et devis pour la réfection d'une partie du Chemin de la Grosse-Ile
 - 7.6 Entretien de la Petite Ligne
- 8 **SANTE ET BIEN-ETRE**
 - 8.1 Approbation états financiers 2016 de l'OMH de Lyster
- 9 **HYGIENE DU MILIEU**
 - 9.1 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable
 - 9.2 Appel d'offres pour la réalisation d'une demande de certificat d'autorisation (rues des Bouleaux, Beaudoin, Laurier et St-Pierre)
 - 9.3 Appel d'offres pour la réalisation d'un plan d'intervention
- 10 **LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1 Participation à Accès-loisirs
 - 10.2 Appel d'offres pour la réfection du Centre des loisirs
- 11 **CORRESPONDANCE**
- 12 **PERIODE DE QUESTIONS**
- 13 **VARIA**
 - 13.1 Souper soirée «Hommage aux bénévoles» du Centre d'action bénévole
 - 13.2 Souper bénéfice ORAPÉ
 - 13.3 Demande d'aide financière Association de la fibromyalgie des Bois-Francis
 - 13.4 Participation à la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec
- 14 **LEVÉE DE LA SEANCE**

Ouverture de la
séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et secrétaire-trésorière d'en faire la lecture.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

083-04-2017
Adoption de
l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

084-04-2017
Inversion des
points à l'ordre
du jour

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

ADOPTÉE

085-04-2017
Adoption du
procès-verbal

SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 2017 soit adopté.

ADOPTÉE

086-04-2017
Présentation des
comptes

SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 13859 à 13873	128 567.55 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale	196 070.50 \$
Grand total des paiements	324 638.05 \$

ADOPTÉE

087-04-2017
Modification du
plan d'action
pour le Pacte
Rural

CONSIDERANT le Plan d'action du Pacte rural 2014-2019 qui a été adopté en mai 2016 par la résolution 138-05-2016 ;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau projet a été ajouté au Plan d'action afin d'être soumis au comité du Pacte rural de la MRC de L'Érable ;

EN CONSÉQUENCE, SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE le conseil municipal adopte le Plan d'action modifié nommé «Pacte rural 2014-2019 - Plan d'action modifié – avril 2017».

QUE la Municipalité de Lyster dépose pour approbation à la MRC de l'Érable ce même document.

QUE la Municipalité de Lyster recommande à la MRC de l'Érable le financement du projet «Un abri pour une qualité de vie bien remplie» à partir de l'aide financière du pacte rural, et ce, pour un montant de 6 026\$.

ADOPTÉE

088-04-2017
Appui au projet
de l'OMH de
Lyster dans le
cadre du Pacte
rural

ATTENDU que l'Office municipal d'habitation de Lyster a comme projet de construire un gazebo et d'acheter une table et des chaises berçantes individuelles pour que ses locataires puissent profiter de l'extérieur en tout temps sous un endroit ombragé ;

ATTENDU que ce projet répond au plan d'action de la Municipalité de Lyster car il améliorera la qualité de vie des citoyens résidant à l'OMH de Lyster, et par le fait même, permettra le maintien de ces personnes le plus longtemps possible dans leur milieu ;

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

QUE le conseil municipal appuie le projet «Un abri pour une qualité de vie bien remplie» qui sera déposé dans le cadre du Pacte rural 2014-2019.

ADOPTÉE

Dispense de lecture

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du Règlement 346 sur la tarification des permis et certificats. Dispense de lecture du règlement est donnée.

089-04-2017
Adoption
Règlement 346
sur la tarification
des permis et
certificats

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le règlement 346 intitulé «Règlement sur la tarification des permis et certificats ».

ADOPTÉE

Dispense de lecture

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance du Règlement d'emprunt 347. Dispense de lecture du règlement est donnée.

090-04-2017
Adoption du
Règlement
d'emprunt 347

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal adopte le «Règlement 347 décrétant l'exécution de travaux voirie sur une partie du Rang 1 Est et sur une partie du Rang 3 Ouest, ainsi qu'un emprunt pour en acquitter les coûts».

ADOPTÉE

Avis de motion
pour un
règlement
modifiant le
règlement 342
sur le zonage et
le plan de
zonage

Le conseiller Christian Marcoux donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le nouveau règlement de zonage 342 et le nouveau plan de zonage, afin de corriger plusieurs erreurs constatées.

091-04-2017
Achat de terrains
de M. Michel
Fortin et Mme
Lucille Fillion

ATTENDU que la municipalité veut acquérir des terrains dans la rue Beaudoin afin de prévoir le futur développement domiciliaire dans ce secteur ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat des lots indiqués ci-bas situés sur la rue Beaudoin et appartenant à Mme Lucille Fillion et M. Michel Fortin, aux prix suivants :

Lots	Matricule	Superficie	Prix
Partie du lot 15-F, rang 5, Canton Nelson	1937-68-2737	431 476 pi ²	0.27\$/pi ² = 116 499\$
Partie du lot 15-D, rang 5, Canton Nelson	1937-94-2519	21 066 pi ²	Pour le lot = 6 300\$
Partie du lot 15-D, rang 5, Canton Nelson	1937-79-9610	56 392 pi ²	Pour le lot = 1 000\$
		Total	123 799\$

QUE le conseil municipal s'engage à prolonger la rue Leblanc et à verbaliser une portion du terrain acheté pour une future rue qui sera nommée Rue Bédard, dans l'année qui suit la date de signature du contrat.

QUE le conseil municipal accorde un droit de passage au vendeur sur la portion de terrain du prolongement de la rue Leblanc et de la future rue Bédard, jusqu'à ce que ces rues soient officiellement verbalisées.

QUE la somme requise pour l'achat des terrains soit puisée à même le surplus accumulé.

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient tous les deux autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires ou utiles au terrain acheté.

ADOPTÉE

092-04-2017
Demande de la
CDEL

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 93 de la *Loi sur les compétences municipales* en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, toute municipalité peut constituer des organismes pour la promotion industrielle, commerciale ou touristique, comme cela était possible suivant les dispositions législatives existant antérieurement à cette date ;

CONSIDÉRANT qu'à cette fin, la Corporation de développement économique de Lyster inc. a été constituée le 2 octobre 1996, suivant la *Loi sur les compagnies*, Partie III (L.R.Q., c. C-38) et qu'elle a dûment été immatriculée au registre des entreprises sous le numéro 1146191953 ;

CONSIDÉRANT que l'article 90 de la *Loi sur les compétences municipales* permet à la ville d'accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de développement économique local ;

CONSIDÉRANT que les objectifs poursuivis par la Corporation de développement économique de Lyster inc., soit de favoriser l'implantation d'industries, de commerces et de résidences dans la Municipalité de Lyster et d'organiser, de stimuler et d'appuyer le développement économique de la municipalité, sont conformes aux dispositions susmentionnées de la *Loi sur les compétences municipales* ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge à propos d'aider financièrement la Corporation de développement économique de Lyster inc., notamment afin de lui permettre de favoriser le développement résidentiel sur le territoire de la municipalité.

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la Municipalité de Lyster approprie, à même son fonds général, une somme de 10 500\$ qu'elle autorise à verser à titre de contribution à la Corporation de développement économique de Lyster inc. pour la réalisation de ses objets. La somme sera puisée dans le compte Promotion-municipalité (02 69000 999).

ADOPTÉE

093-04-2017
Congé de
maternité de
l'adjointe
administrative

ATTENDU que l'adjointe administrative quittera son poste pour un congé de maternité à partir de la fin mai jusqu'en décembre 2017 ;

ATTENDU que pour la durée du remplacement, la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe a accepté d'ajouter une journée de travail à son horaire, portant ainsi son horaire à quatre jours par semaine ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe à effectuer quatre jours de travail par semaine au lieu de trois jours et que son horaire de travail redevienne à trois jours dès le retour de l'adjointe administrative.

ADOPTÉE

094-04-2017
Demande
d'appui de la
Ligue d'action
civique : prise de
position ferme
du conseil en
faveur du droit
démocratique
des citoyens de
requérir un

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lyster est géo localisée dans deux des plus grandes démocraties dans le monde, soit la Province du Québec au Canada ;

CONSIDÉRANT que dans l'histoire de la vie démocratique de la Municipalité de Lyster, cet outil démocratique a été utilisé avec jugement et respect par les citoyens à de très rares occasions ;

CONSIDÉRANT que les conseils de la Municipalité de Lyster ont historiquement été à l'écoute des besoins et demandes exprimés par leurs citoyens, que ce soit... à l'épicerie ...sur le

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

référendum lorsqu'ils le jugent nécessaire dans le cadre actuellement défini par la loi et engagement à continuer les publications des avis publics dans les journaux locaux

perron de l'église, ou plus simplement en consultation publique ou encore en conseil municipal, en amont des projets qui ont été proposés de temps à autres ;

CONSIDÉRANT les ressources limitées de la municipalité et le fait que, entre autres, les travaux de voirie et d'eau ont été ces dernières décennies un vecteur important de surendettement des villes, mais encore un nid de corruption et de collusion affectant l'ensemble de nos institutions démocratiques, le rapport de la commission Charbonneau en faisant foi ;

CONSIDÉRANT que Le Gouvernement du Québec avec le projet de loi 122, rendra obligatoire la consultation publique avant projet des citoyens ;

CONSIDÉRANT la nouvelle orientation qui est donné en ce qui concerne la fin de l'obligation de publication des avis publique dans les journaux locaux ;

CONSIDÉRANT que les citoyens de notre municipalité, comme dans une large mesure cela est vécu dans une très vaste majorité de municipalités au Québec, sont très loin d'avoir tous accès à une connexion internet ;

CONSIDÉRANT que le nouveau projet de loi 122 autorisera désormais l'adjudication de contrat jusqu'à 100 000\$, de gré à gré ;

CONSIDÉRANT que le conseil de ville considère comme étant une condition sine qua non le fait que les citoyens doivent être de façon systématique informés par tous les moyens à la disposition du conseil ;

CONSIDÉRANT que le seul moyen sûr à la disposition du conseil de rejoindre 100 % de la population est de le faire par le biais des journaux locaux ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le Conseil Municipal de la Municipalité de Lyster décrète par la présente que la ville continuera à appliquer le modèle de démocratie actuel et continuera de permettre la tenue de référendum tel que prévu actuellement par la loi.

QUE la Municipalité de Lyster poursuivra la publication de ses avis publics dans les journaux locaux tant et aussi longtemps que les citoyens n'auront pas un accès à l'internet aussi performant que l'accès aux journaux locaux.

ADOPTÉE

ATTENDU les invitations qui ont été faites aux entreprises suivantes pour nivelage : EMP inc., Pavage Lagacé et Frères, Excavation Alex Martineau et Excavations T2 ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 23 mars à 11 h :

<u>SOUSSIONNAIRE</u>	<u>TARIF HORAIRE (avant taxes)</u>
Pavage Lagacé et Frères	91.49\$
EMP inc.	89.98\$

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour le nivelage au plus bas soumissionnaire conforme, soit à EMP inc. À cette fin, une dépense de 17 340\$ est autorisée et sera puisée au poste Nivelage (02 32050 521).

ADOPTÉE

ATTENDU les invitations qui ont été faites aux entreprises suivantes pour les travaux de nettoyage de fossés : EMP inc., Pavage Lagacé et Frères, Excavation Alex Martineau et Excavations T2 ;

095-04-2017
Octroi contrat de nivelage

096-04-2017
Octroi contrat de nettoyage de fossés

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 23 mars à 11 h :

<u>SOUSSIONNAIRES</u>	<u>Option 1</u> Tarif horaire avant taxes	<u>Option 2</u> Tarif horaire avant taxes
Pavage Lagacé et Frères	81.95\$ (code 1308)	213.00\$ (code 1308)
EMP inc.	79.98\$ (code 1306)	209.98\$ (code 1306)
	97.48\$ (code 1310)	227.48\$ (code 1310)

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour le nettoyage des fossés pour l'option 2 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à EMP inc. À cette fin, une dépense de 28 091\$ est autorisée et sera puisée au poste Nettoyage de fossés (02 32020 521).

ADOPTÉE

ATTENDU les invitations qui ont été faites aux entreprises suivantes pour l'achat et le transport de pierre concassée : EMP inc., Pavage Lagacé et Frères, Excavation Alex Martineau et Excavations T2 ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 23 mars à 11 h ;

Matériel	Fournisseurs	Prix à la tonne (avant taxes)	Source ou description
Pierre concassée	Lagacé et Frères	14.26\$	Carrière Lévisienne
MG20B	EMP inc.	14.06\$	Carrière Lévisienne

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour la pierre concassée à EMP inc. À cette fin, une dépense de 38 994\$ est autorisée sera puisée au poste Pierre, rechargement (02 32000 621).

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de remplacement de deux ponceaux et de revêtement bitumineux sur 1 500 mètres.

QUE le conseil municipal mandate le service d'ingénierie de la MRC de L'Érable pour la préparation des plans et devis et pour la surveillance de chantier.

ADOPTÉE

ATTENDU que la municipalité a reçu l'accord de principe du Ministère des Transports pour une aide financière pour l'élaboration de plans et devis pour des travaux dans le Chemin de la Grosse-Île ;

ATTENDU que la MRC de L'Érable a soumis une offre de services professionnels pour l'élaboration des plans et devis ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services de la MRC de L'Érable au montant de 8 314.35\$.

097-04-2017
Octroi pour la pierre concassée

098-04-2017
Appel d'offres rang 3 ouest

099-04-2017
Offre de services pour les plans et devis pour la réfection d'une partie du Chemin de la Grosse-Île

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

100-04-2017
Entretien de la
Petite Ligne

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise des travaux de nivelage sur le chemin de la Petite Ligne jusqu'à concurrence de 16 heures, ceci à même le budget autorisé.

ADOPTÉE

101-04-2017
Approbation
états financiers
2016 de l'OMH
de Lyster

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve les états financiers 2016 de l'OMH de Lyster préparés par Groupe RDL et autorise le paiement du solde dû de 448\$.

ADOPTÉE

Rapport annuel
sur la gestion de
l'eau potable

Le rapport annuel de la gestion de l'eau potable pour l'année 2015 préparé par la directrice générale et approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire est déposé et disponible pour consultation.

102-04-2017
Appel d'offres
pour la
réalisation d'une
demande de
certificat
d'autorisation
(rues des
Bouleaux,
Beaudoin,
Laurier et St-
Pierre)

ATTENDU que la municipalité souhaite demander un certificat d'autorisation auprès de MDDELCC pour le prolongement des rues Laurier, St-Pierre, des Bouleaux et pour un futur développement domiciliaire en parallèle avec la rue Beaudoin ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une demande de certificat d'autorisation pour le prolongement des rues Laurier, St-Pierre, des Bouleaux et pour un futur développement domiciliaire en parallèle avec la rue Beaudoin

QUE le conseil municipal mandate le service d'ingénierie de la MRC de L'Érable pour la préparation du document d'appel d'offres.

ADOPTÉE

103-04-2017
Appel d'offres
pour la
réalisation d'un
plan
d'intervention

ATTENDU que dans la programmation de travaux présentée dans le Programme de Taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ), il est prévu de réaliser un plan d'intervention afin de connaître l'état des infrastructures municipales d'aqueduc et égouts, de même que les chaussés ;

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'un plan d'intervention.

QUE le conseil municipal mandate le service d'ingénierie de la MRC de L'Érable pour la préparation du document d'appel d'offres.

ADOPTÉE

104-04-2017
Participation à
Accès-loisirs

ATTENDU que Accès-Loisirs Québec offre aux personnes de 0 à 99 ans vivant une situation de faible revenu la possibilité de participer à des activités de loisir gratuitement, et ce, dans le respect et la confidentialité ;

ATTENDU que cette opportunité permet à la clientèle inscrite de briser l'isolement et de participer à la vie sociale de sa municipalité au même titre que tous les autres citoyens et citoyennes ;

SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :

QUE la municipalité accepte de participer à Accès-Loisirs en offrant quatre abonnements de six mois au Gymlyst et quatre inscriptions au terrain de jeux et/ou club ado.

ADOPTÉE

ATTENDU que la municipalité veut rénover le gymnase du Centre des loisirs et procéder à des améliorations du bâtiment ;

ATTENDU que la municipalité a obtenu une aide financière de 89 292\$ dans le cadre du programme PIC 150 et que les travaux doivent être réalisés avant le 31 décembre 2017 ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres pour la réfection du Centre des loisirs.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

**SUR LA PROPOSITION DE : BENOIT JALBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde une contribution de 100.00\$ au Centre d'action bénévole de l'Érable et autorise l'achat d'un billet au coût de 35\$ pour la soirée «Hommage aux bénévoles». Cette dépense sera puisée au poste Dons-commandites diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : CHRISTIAN MARCOUX
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de participer au souper bénéfique donné par ORAPÉ comme partenaire avec le forfait «Table d'hôte» au coût de 100\$. La somme sera puisée au poste Dons-commandites diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : LISE BOUCHARD-LAMBERT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 100.00\$ en appui financier à l'Association de la fibromyalgie des Bois-Francs. La somme sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de participer financièrement à la Journée de Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec qui se tiendra au Mont Apic le 23 septembre prochain, comme partenaire Bronze pour un montant de 100\$. La somme sera puisée au poste Dons et commandites diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVE BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

105-04-2017
Appel d'offres pour la réfection du Centre des loisirs

Période de questions

106-04-2017
Demande de partenariat soirée «Hommage aux bénévoles» CABÉ

107-04-2017
Souper bénéfique ORAPÉ

108-04-2017
Demande d'aide financière Association de la fibromyalgie des Bois-Francs

109-04-2017
Participation à la Journée forestière et acéricole du Centre-du-Québec

110-04-2017
Levée de la séance

Initiales du maire
Initiales du dir. gén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



LYSTER

QUE cette séance soit levée à 20 h 37.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du Code Municipal.

Sylvain Labrecque
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 3^e jour d'avril 2017.

Suzy Côté, directrice générale et secrétaire-trésorière